

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 13h30 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 4	15
Total des voix : 21		

Date de convocation
15/02/2024

Délibération  
n°24\_02\_B1\_18

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**,

1 Porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Antoine FAURE**,

1 Porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**.

**Validation des audits et des conventions d'utilisation de la marque Valeurs Parc**  
**Produits agricoles et prestations touristiques**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la Charte du Parc,

Le Président expose,

La marque « Valeurs Parc » est une marque nationale déposée par l'INPI par le ministère de l'environnement depuis 2016. C'est une marque commune à l'ensemble du réseau des Parcs naturels régionaux de France : elle offre ainsi cohérence et lisibilité aux consommateurs. Elle repose sur 3 valeurs :

- attachement au territoire,
- forte dimension humaine et sociale (bien-être des femmes et des hommes et équité sociale),
- préservation de l'environnement et valorisation des patrimoines.

Elle permet de nouer un partenariat avec des entreprises du territoire (tourisme et agriculture) engagées dans des démarches de développement durable. Une fois la labélation validée, l'objectif est d'accompagner individuellement et collectivement les entreprises dans un plan de progression sur 5 ans et de valoriser leurs engagements. La mise en réseau est au cœur de la démarche.

En 2023, les élus du Parc du Verdon ont souhaité relancer la démarche de la marque au travers d'une animation et d'une gouvernance renouvelée. Le règlement intérieur du comité de gestion de la marque a été révisé et présenté en comité syndical le 30 mars 2023.

Pour rappel, les tarifs des cotisations pour la marque, validés en bureau du Parc du 17 mars 2017, sur les productions agricoles et les prestations touristiques sont les suivantes :

Calculées en fonction du nombre d'équivalent temps plein travaillant dans/pour la structure	Redevances annuelles	Sur la durée de la convention (5 ans)
jusqu'à 1 ETP	50 €	250€
jusqu'à 10 ETP	100 €	500€
plus de 10 ETP	300 €	1 500€

Ces cotisations participent aux actions de formation, d'animation et accompagnement et de communication réalisées et proposées par le Parc du Verdon.

A noter que la cotisation est attachée à une entreprise, sans limite du nombre de marquage (1 seule redevance prélevée quel que soit le nombre de marquage pour une même entreprise).

En 2023, 13 audits ont été réalisés (12 établissements touristiques et 1 entreprise agricole).

- 9 concernent des professionnels déjà engagés au travers de la marque accueil du Parc
- 4 sont de nouveaux candidats (3 structures d'hébergements touristiques et un agriculteur sur les plantes aromatiques et médicinales)

#### Renouvellements :

Etablissement	Commune	Engagé dans la marque depuis	Date d'audit
Monastère de Sériès	Moustiers-Sainte-Marie	2013	19/06/2023
Ferme du Petit Sériès	Moustiers-Sainte-Marie	Depuis le début	20/06/2023
La Fabrique	Moustiers-Sainte-Marie	2017	21/06/2023
Hôtel des Gorges du Verdon	La Palud sur Verdon	2013	21/06/2023
La Bergerie nature	Quinson	2016	11/10/2023
Gite Panda la Vincence	La Verdière	2014	12/10/2023
Hôtel Moulin du Château	Saint Laurent du Verdon	Depuis le début	12/10/2023
Gîte l'escargot	Quinson	2015	13/10/2023
Gîtes de Vauvenières	Saint Jurs	Début 2004	17/11/2023

#### Nouveaux candidats :

Nom	Localisation	Activité / Référentiel
Ferme de Vauvenières : Yann SAUVAIRE	Saint Jurs	Plantes aromatiques
Camping de Vauvenières – Ferme de Vauvenières	Saint Jurs	Hébergement
Camping municipal Verdon Carajuan	Rougon	Hébergement
Hôtel restaurant l'Ermitage	Les Salles sur Verdon	Hébergement

Le comité de gestion de la marque s'est réuni le 27 novembre pour examiner les résultats d'audits et a donné un avis favorable sur les candidatures/audits proposés.

De plus, les structures agricoles peuvent également demander la marque Valeurs Parc pour leur chambre d'hôtes, leur camping, ou toute autre activité proposée.

Dans ce cas il est proposé de ne facturer qu'un seul audit pour l'ensemble de la structure (quel que soit le montage juridique), lorsqu'il n'y a pas de coût supplémentaire induit.

Entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Fixent les tarifs d'audits pour les établissements touristiques ou entreprises agricoles **à 200 € par audit d'attribution et 100 € pour l'audit de renouvellement**,
- Valident le principe de ne facturer qu'un seul audit pour les structures qui cumuleraient la marque touristique et la marque agricole,
- Autorisent le Président à signer les conventions d'attribution ou de renouvellement de la marque Valeurs Parc pour les audits qui ont été approuvés par le comité de gestion de la marque Valeurs Parc avec les entreprises listées ci-dessus,
- pour les prochains audits, autorisent le Président à signer les conventions d'utilisation de la marque pour les bénéficiaires de la marque, une fois que le comité de gestion de la marque aura émis un avis favorable sur les audits, sans passage des conventions en bureau du Parc afin d'alléger la procédure.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

pour extrait conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le  
et publication le